

Brière, Jean-Marie. *L'information gouvernementale au Québec : bibliographie analytique*. Québec, Edi-GRIC, 1977. 135 p.

Daniel Allaire

Volume 25, Number 1, March 1979

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054371ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054371ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Allaire, D. (1979). Review of [Brière, Jean-Marie. *L'information gouvernementale au Québec : bibliographie analytique*. Québec, Edi-GRIC, 1977. 135 p.] *Documentation et bibliothèques*, 25(1), 48–49. <https://doi.org/10.7202/1054371ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1979

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

comptes rendus

Brière, Jean-Marie. **L'information gouvernementale au Québec: bibliographie analytique.** Québec, Edi-GRIC, 1977. 135 p.

Cette bibliographie vient combler un vide dans le domaine de l'information gouvernementale au Québec. A notre connaissance, aucune compilation aussi importante n'avait été publiée jusqu'à maintenant. On retrouve ici et là dans des rapports quelques indications bibliographiques qui toutes nous laissent sur notre faim par leur brièveté et leur imprécision. Cette compilation regroupe les principales sources traitant de ce sujet.

Ce qui apparaît le plus clairement en parcourant cette bibliographie, c'est que le Québec n'a pas su apporter une solution satisfaisante au problème de l'information gouvernementale ou, si l'on veut, de la communication entre gouvernants et gouvernés.

Il règne encore aujourd'hui une confusion, comme le rappelle le professeur Vincent Lemieux en avant-propos, entre l'information partisane (ce qui pourrait être) et l'information administrative (ce qui se fait). A la lecture de la bibliographie on note, à l'instar du professeur Lemieux, un manque d'études systématiques sur l'information gouvernementale au Québec.

On est aussi frappé par les nombreuses critiques des spécialistes de l'information. Que l'on soit journaliste, professeur ou spécialiste de la documentation, on est profondément insatisfait de la façon dont les organismes et les personnes chargés de l'information gouvernementale mènent à bien leur tâche.

A l'exception de deux sources en langue anglaise, cette bibliographie ne compte que des sources en langue française.

Contrairement à ce que laisse entendre le sous-titre, la bibliographie n'est pas uniquement analytique, mais aussi signalétique puisque près des deux tiers des notices entrent dans cette catégorie.

La section analytique est divisée en quatre parties. La première, sous le titre de Communication Etat-Citoyen, regroupe les écrits sur l'information gouvernementale en général et la politique d'information gouvernementale. La seconde se rapporte aux organismes de diffusion de l'information gouvernementale où une large place est faite au défunt Office d'information et de publicité du Québec (OIPQ). Sous le thème de Para-information gouvernementale, les documents traitant de propagande et publicité gouvernementale, du secret d'Etat, ainsi que des relations entre la presse et l'Etat sont regroupés. La section analytique se termine par un résumé des débats de l'Assemblée nationale du Québec portant sur l'information gouvernementale tels que rapportés depuis la création du *Journal des Débats* en 1964 jusqu'en 1976.

La section signalétique de la bibliographie rassemble uniquement des articles de presse où sont exposés les multiples problèmes de l'information gouvernementale québécoise.

L'auteur a prévu des index qui facilitent grandement la consultation. Chaque notice des deux sections est décrite par un ou plusieurs descripteurs qui sont ensuite permutés pour former un index KWOC. De plus, un index des auteurs, à la fin de la

bibliographie, renvoie aux notices appropriées.

Cette bibliographie reflète bien l'actualité du problème de l'information gouvernementale au Québec. La question n'est cependant pas nouvelle et faisait l'objet de nombreux commentaires publics sous le gouvernement Duplessis. C'est pourquoi il aurait été préférable, pour bien situer le lecteur, de préciser dans le titre l'étendue de la bibliographie. Certaines sources datent du début des années soixante, d'autres de 1976.

Nous aurions aussi aimé que l'auteur précise dans son introduction ses critères de sélection autres que celui de la «pertinence».

Quant aux sources consultées, l'auteur semble avoir utilisé toutes celles disponibles en langue française. Il resterait, pour compléter le tableau, à examiner l'opinion de la presse anglophone du Québec.

Nous disposons maintenant d'un instrument indispensable à tous ceux qui veulent voir clair dans cet épineux problème que confrontent nos institutions démocratiques. Nous formulons le vœu que cette bibliographie soit mise à jour périodiquement car le débat au Québec est loin d'être clos, surtout depuis l'annonce par la présente administration gouvernementale de la création d'une agence de presse québécoise.

Daniel Allaire

Bibliothèque de la Législature
Québec

*Vincke, Christian. **Problèmes de droit d'auteur en éducation.** Avec la collaboration de Pierre A. Côté et Victor Nabhan. Québec, Editeur officiel du Québec, 1977. 247 p. (Études juridiques).*

Il est question depuis longtemps d'une révision de la Loi sur le droit d'auteur en vigueur au Canada. A l'instar de l'Angleterre et des États-Unis, pour ne citer que ces pays, le Canada devrait bientôt faire un ménage complet dans une législation surannée qui a été dépassée par l'avancement technologique. Aux optimistes qui croient à une imminente refonte de la Loi, nous suggérons la lecture de l'étude *Le droit d'auteur au Canada; propositions pour la révision de la Loi*, par A.A. Keyer et

C. Brunet. A tous, nous proposons néanmoins *Problèmes de droit d'auteur en éducation*, par Christian Vincke, avec la collaboration de Pierre A. Côté et Victor Nabhan. Cet ouvrage est vraiment exceptionnel par sa rigueur, sa clarté et l'aide précieuse qu'il apporte à tous ceux qui auront à se démêler dans le «mare magnum» de la législation qui régit les droits de l'auteur dans nos bibliothèques et établissements d'enseignement.

Dans les premières pages de son ouvrage, Vincke nous explique que la Loi sur le droit d'auteur canadienne est ambiguë non seulement à cause de la formulation lourde et répétitive de ses dispositions, mais surtout parce qu'elle a été conçue à une époque où on ne pouvait prévoir l'extraordinaire essor que les méthodes technologiques allaient connaître, par lesquelles la reproduction d'une oeuvre est devenue une opération rapide et peu coûteuse. D'autre part, nos tribunaux n'ont presque jamais eu à se prononcer sur des questions de reproduction par la photocopie ou par d'autres moyens techniques. En réalité, malgré toutes les études effectuées et en dépit des récriminations des auteurs et des éditeurs, on connaît encore très mal, pour ne pas dire qu'on ne connaît pas du tout, les conséquences de certaines pratiques de reproduction, la photocopie par exemple, sur le manque à gagner des titulaires légitimes des droits sur les ouvrages ainsi reproduits. Il faut ajouter aussi que les auteurs et éditeurs manifestent une certaine réticence à soumettre aux tribunaux les méthodes illégales employées dans les milieux de l'enseignement, car les écoles, collèges et universités sont les plus importants acheteurs d'oeuvres protégées.

Le principal mérite de cet ouvrage réside dans l'analyse profonde que l'auteur effectue des différents aspects de la Loi, toujours par rapport au milieu de l'enseignement. Cependant, qui n'a pas la préparation juridique nécessaire risque de ne pas trouver la réponse aux questions qui l'intéressent.

Par droit d'auteur, on entend le droit exclusif de reproduire, de représenter en public, de publier, d'adapter, de radiodiffuser une oeuvre. Nous devons nous préoccuper de l'existence d'un droit d'auteur avant d'exercer un des droits précités.